

“Le système d’allocations familiales à Bruxelles encouragera la natalité”

■ Pour Delphine Chabert (Ligue des familles), les systèmes flamand et wallon sont plus équilibrés.

Bruxelles se sera fait attendre, mais depuis mercredi, elle dispose de son nouveau modèle d’allocations familiales. Rappelons que la compétence a été transférée aux entités fédérées par la sixième réforme de l’Etat en 2011.

Comparer les quatre futurs systèmes (Bruxelles, Flandre, Wallonie et Communauté germanophone) n’est pas aisé, tant il est nécessaire, pour y parvenir, de tenir compte des caractéristiques de chaque famille. On peut en revanche plus facilement se pencher sur la philosophie qui a conduit chaque gouvernement à retenir le modèle finalement choisi. “On se rend compte que la philosophie du modèle bruxellois se distingue déjà par le basculement total qu’il effectuera. Même si les familles actuelles vont passer par trois modèles différents en six ans lors de la phase transitoire, ces familles ne seront pas lésées”, explique la secrétaire politique de la Ligue des familles, Delphine Chabert. Précisons qu’à Bruxelles, les familles qui bénéficient déjà d’allocations familiales basculeront dans le nouveau modèle contrairement à la Flandre, la Wallonie et la Communauté germanophone, où le nouveau système n’impactera que les enfants à naître après le 1^{er} janvier 2019 (Flamands et germanophones) et 2020 (Wallons).

La lutte contre la pauvreté infantile

La philosophie qui sous-tend le système bruxellois est de lutter contre la pauvreté infantile. “Cela aura réellement un effet direct sur les familles pauvres et je crois que l’on va réellement sortir un nombre important d’enfants de la pauvreté. De ce côté-là, le système

bruxellois est très généreux. Mais nous déplorons que le choix bruxellois sacrifie les petites familles de la classe moyenne”, poursuit Delphine Chabert. Elle considère d’ailleurs qu’à terme, cela pourrait encore renforcer la tendance des “classes moyennes à quitter Bruxelles”. Elle voit aussi dans la réforme bruxelloise “un sacrifice des familles monoparentales avec un seul enfant. A Bruxelles, 43 % des familles ont ce profil. Il n’y a pour ce type de famille, aucun soutien spécifique”.

D’autre part, la secrétaire politique de la Ligue des familles trouve que le système bruxellois est “trop complexe et peu compréhensible par les familles”. Elle y voit en plus, contrairement à ce qu’annonce le gouvernement de Rudi Vervoort (PS), une logique nataliste : “Indirectement, on réintroduit cette logique qui était normale après la guerre. En augmentant fortement les suppléments à partir du troisième enfant surtout, on encourage les gens à faire des enfants.”

Pour Delphine Chabert, les systèmes flamand et wallon se fondent sur une philosophie “très proche”. “Même si, ajoute-t-elle, le modèle flamand dispose manifestement de moyens supplémentaires.” Le montant de base accordé aux enfants flamands est plus généreux qu’en Wallonie. “Ici, on sort vraiment de cette approche nataliste avec une allocation de base très élevée qui représente un véritable soutien à la parentalité. On constate aussi que le côté redistributif du système est renforcé.”

Ici aussi, la lutte contre la pauvreté infantile semble être une réalité via les suppléments sociaux tandis que les classes moyennes sont également soutenues. “Selon moi, les systèmes wallons et flamands sont plus équilibrés que le système bruxellois.”

Quatorze mille enfants germanophones

Et même si en Flandre et en Wallonie, contrairement à Bruxelles, aucun basculement

des populations existantes n’est prévu – “ce serait trop coûteux”, estime Delphine Chabert – “le manque à gagner est partiellement comblé en Wallonie puisque dès le 1^{er} janvier 2019, de nouveaux suppléments sociaux seront mis en place dans l’ancien système pour ceux qui en ont le plus besoin”.

Finalement, c’est sans doute le système germanophone qui se montre le plus généreux sur les montants, avec une philosophie proche des systèmes wallons et flamands. “Mais bon, est-ce vraiment comparable ? La Communauté germanophone représente 14 000 enfants.”

Rappelons qu’en Wallonie, l’entrée en vigueur du nouveau système a été postposée – l’annonce a été faite par le gouvernement wallon, la semaine dernière – au 1^{er} janvier 2020. “Nous avons salué la prudence du gouvernement wallon qui veut à tout prix éviter une rupture du paiement des allocations en maintenant la date du 1^{er} janvier 2019. Le gouvernement craint les problèmes techniques. Ce que je trouve regrettable, c’est qu’ils savent quand même depuis le début de la législature que cette réforme sera l’un des gros morceaux et ils n’ont pas anticipé ces problèmes techniques. Ce report embrouille un peu plus les familles wallonnes”, conclut la secrétaire politique de la Ligue des familles.

Il reste à voir, à long terme, si le financement des différents modèles sera tenable. Sur ce sujet, la Ligue des familles reste très prudente.

Stéphane Tassin